



FIL Fiche d'Information Légale

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister par un professionnel réglementé et contrôlé.

Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Nom : Corpas SAS, La finance Humaniste,

Adresse : 38 rue de Berri, 75008 Paris

SIREN : 384 760 815 00033

APE : 6619B

TVA Intra : N° FR 143 847 608 15-

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Sophie de Brosses, Directrice générale, responsable du traitement des données, pour être utilisées dans le seul cadre des besoins du client et pour répondre aux obligations réglementaires de notre société. Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation contractuelle et sont destinées à nos archives en cas de contrôle et à nos partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant Pascal Champigny, pascal.champigny@lafinancehumaniste.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller non-indépendant s'engage sur le suivi de sa relation client, la transparence des rémunérations et l'amélioration du service rendu. Il est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance, ORIAS sous le N° **07019254** (Vérifiable sur : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.
- **IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie courtier non-indépendant de type B & conseils DDA 1.

Corpas SAS au capital de 14360,70 €, 38 rue de Berri 75008 Paris, www.corpas.fr, Siret N° 384 760 815 00033 RCS Paris code APE 6619B, TVA Intracommunautaire N° FR 143 847 608 15- **ORIAS** n° 07019254 **CIF** Conseil en Investissement Financier non-indépendant Adhérent **ANACOFI-CIF** N° E001282 association agréé par l'AMF - Garantie : 1 000 000 € par an. **COA** Courtier en Assurances de catégorie B contrôlable par l'ACPR, Membre de l'ANACOFI-COURTAGE agréé par l'ACPR, Garantie 115 000 € par an, Membre de l'**ANACOFI-CIF**, **ANACOFI**, **ANACOFI-COURTAGE**, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L530-1 et L530-2 du **Code des Assurances** N° 114240090 souscrite auprès de MMA - IARD 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9 Adhérent n° 226656.

Conformément au livret ANACOFI-CIF maj 13/06/2024

Les activités d'IAS sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

Corpas SAS, La finance Humaniste dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de MMA Iard Assurances Mutuelles, Adhérent n° 226656 pour des montants de :

N° police : 114 240 090	CIF	Dont "Girardin"	IAS
Responsabilité Civile Professionnelle	2 500 000 €	750 000 €	3 000 000 €
Garantie Financière			115 000 €
Franchise/Sinistre	5 000 €	10 000 €	5 000 €

Corpas SAS, La finance Humaniste s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et/ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

PARTENAIRES, COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, OU D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS

Alcyom	Spécialiste des sociétés de portage	Mandat Girardin	Honoraires
April	Assurances	Convention de courtage	Commissions
CNP	Assurances	Convention de courtage	Commissions
Eiffel	CIF	Convention de partenariat	Honoraires
Générali	Assurances	Convention de courtage	Commissions
Horizon AM	PSI CIF	Convention de partenariat	Commissions
Intencial	CIF Assurances	Convention de partenariat	Commissions
Interinvest	Entreprise d'investissement CIF	Convention de commercialisation	Commissions
La Baloise	Assurances	Accord	Commissions
La Financière de l'Echiquier	Société de gestion	Convention de partenariat	Honoraires/Commissions
LITA	Prestataire de Service de Financement Participatif	Convention de partenariat	Commissions
MMA	Mutuelle Assurances	Convention de partenariat	Commissions
NextStage	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Nortia	Distribution d'assurance	Convention de partenariat	Commissions
Novaxia	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
ODDO BHF Asset Management	Assurances	Convention de co-courtage	Commissions
Primonial Partenaire	CIF et Carte T	Protocol d'accord	Commissions
Selencia Patrimoine	Société de courtage en Assurance	Convention de distribution	Commissions
Unep / Oradea	Assurances	Convention de courtage	Commissions

Vatel capital	Société de gestion	Convention de commercialisation	Commissions
---------------	--------------------	---------------------------------	-------------

La totalité des autres partenaires sera communiquée sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Tarif conseil	250 € HT /h = 300 € TTC /h
Audit patrimonial simple	1 500 € HT + TVA 20 % = 1 800 € TTC
Audit patrimonial complexe	3 000 € HT + TVA 20 % = 3 600 € TTC
Stratégie personne morale	10 000 € HT à 30 000 € HT + TVA 20 % = 12 000 € TTC à 36 000 € TTC
Courtage IAS	≤ 5 % du montant investi
Courtage IOBSP	2 % du montant financé exonéré de TVA
Conseil IOBSP	2 000 € HT + TVA 20 % = 2 400 € TTC
Transaction immobilière	2 % HT à 10 % HT, min. 10 000 € HT + TVA 20 % = min. 12 000 € TTC

La lettre de mission devra valider définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau de frais et honoraires prélevés au client.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 0,85 % * de ceux-ci.

(* représentant ici la rémunération maximale en taux, perçu par un conseiller/intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client)

MODE DE COMMUNICATION

Le Conseiller pourra utiliser différents modes de communication avec son client, parmi lesquels le téléphone, courrier électronique, courrier postal, rendez-vous physique au domicile du client, au bureau de Corpas SAS, La finance Humaniste, ou tout autre lieu où le conseiller et le client auraient convenu d'une rencontre.

Par courrier à Corpas SAS, La finance Humaniste : 38 rue de Berri, 75008 Paris

Courriel à pascal.champigny@lafinancehumaniste.fr ou tél. au 06 15 07 61 43 ou à sophiedebrosses@lafinancehumaniste.fr ou tél. au 06 61 57 53 66.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : « Traitement des réclamations » à Corpas SAS, La finance Humaniste : 38 rue de Berri, 75008 Paris

Courriel à pascal.champigny@lafinancehumaniste.fr ou tél. au 06 15 07 61 43 ou à sophiedebrosses@lafinancehumaniste.fr ou tél. au 06 61 57 53 66.

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans ces délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si votre mécontentement persiste, vous pouvez saisir un Médiateur compétent selon les modalités suivantes :

SAISIR UN MEDIATEUR

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

- Médiateur de l'Anacofi, : 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- **Pour les activités de CIF :** M Rémi BOUCHEZ / Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/le-mediateur-de-l-amf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

- **Pour les activités d'IAS :**

La Médiation de l'Assurance : TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Fait à
le

Signature du conseillé

Signature du client